

Élites et leaders ethniques : entre mobilité sociale et structuration communautaire
Ethnic elites and leaders: between social mobility and community structures
Élites y líderes étnicos: entre movilidad social y estructuración comunitaria

Marco Martiniello

Numéro 31 (71), printemps 1994

Identités et nouveaux rapports sociaux dans les sociétés pluriethniques

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033782ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033782ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

0707-9699 (imprimé)

2369-6400 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Martiniello, M. (1994). Élite et leaders ethniques : entre mobilité sociale et structuration communautaire. *International Review of Community Development / Revue internationale d'action communautaire*, (31), 105–117.
<https://doi.org/10.7202/1033782ar>

Résumé de l'article

Pour rendre compte de la situation post-migratoire en Europe continentale, l'auteur, ayant distingué entre catégorie ethnique et communauté ethnique et entre élites ethniques et leader ethnique, trace le bilan et les enjeux théoriques de l'étude des élites et du leadership ethniques dans la même région du monde. Une critique de la version la plus courante de la thèse de l'ethnisation des rapports sociaux est présentée et une théorisation à la fois alternative et complémentaire est exposée. Cette théorisation met en évidence les relations de pouvoir et d'impuissance qui se nouent entre la *polity* de la société d'immigration et les communautés ethniques d'origine immigrée. La position et le rôle des élites et des leaders ethniques dans ces relations inégalitaires font l'objet d'une attention particulière. Dans la troisième partie de l'article, l'exemple de la collectivité belge francophone d'origine italienne sert à illustrer les propositions théoriques avancées.

Élites et leaders ethniques : entre mobilité sociale et structuration communautaire

Marco Martiniello

Les sociétés post-industrielles occidentales sont loin d'être homogènes. Elles sont en effet traversées par des principes de division multiples (classe sociale, ethnicité, sexe, etc.) dont l'importance respective est l'objet de bien des débats entre les spécialistes des sciences sociales depuis de nombreuses années.

Par ailleurs, il paraît de plus en plus évident que tous ces principes de division ont leur importance, si bien que de plus en plus de spécialistes des sciences sociales s'efforcent de tenir compte de ces diverses dimensions dans leur analyse d'une société dont la complexité semble croître rapidement. Autrement dit, il est largement admis que les concepts de classe, de sexe et d'ethnicité doivent être reliés en

vue de donner lieu à des analyses plus fines des phénomènes sociétaux (Anthias, 1990 ; Anthias et Yuval-Davies, 1992). Dans cette optique, aucune de ces trois dimensions, indépendamment des conceptualisations auxquelles elles donnent lieu, n'est suffisante à elle seule pour appréhender la complexité du social. En fait, elles interagissent et se superposent de différentes façons et il appartiendra justement à l'observateur de la société d'expliquer ces connexions et leur évolution dans le temps et dans l'espace.

Une tentative intéressante d'arriver à une combinaison prometteuse des dimensions évoquées consiste à introduire un autre principe de division de la société qui les rapproche et les

dynamise toutes tout au long du processus migratoire. Suite aux vagues successives de migrations internationales qui ont repris vers l'Europe occidentale dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, la composition de la population a progressivement été modifiée, tant au niveau du sexe que de l'âge ou encore en ce qui concerne les modèles culturels et les classes sociales. Dans ce contexte, le chercheur peut faire le choix de diviser la population du pays en deux grandes catégories : d'un côté, la population dont la présence résulte des vagues migratoires modernes ; de l'autre, la population souvent qualifiée d'« autochtone » mais dont il a été démontré qu'elle trouve en fait ses origines dans des mouvements de population

plus anciens vers ce pays (Noiriel, 1988 ; Morelli, 1992). Ces deux ensembles humains se caractérisent, à bien des égards et à des degrés divers, par une diversité et une hétérogénéité remarquables : ils sont culturellement, socialement, politiquement et économiquement différenciés.

En effet, d'un côté, il est incontestable que les populations issues des vagues d'immigration modernes fixées en Europe du nord continuent globalement d'occuper une position objectivement désavantageuse dans différents domaines de la vie sociale (aux niveaux socio-économique, juridico-politique, de l'enseignement et de l'éducation, du logement, etc.). D'un autre côté, il est tout aussi incontestable que les caractéristiques des populations d'origine immigrée ont bien évolué depuis l'arrivée des « pionniers ». La population dite « d'origine immigrée » présente effectivement un profil de plus en plus diversifié, que ce soit au plan morphologique, démographique, économique, professionnel, culturel, religieux ou politique. Elle est relativement jeune, composée de travailleurs et de familles, de plusieurs nationalités dont celle du pays de résidence. Elle présente par ailleurs une diversité religieuse et culturelle mais aussi professionnelle, éducation-

nelle et économique. Enfin, elle ne semble pas moins ni plus passive politiquement que la population qualifiée « d'autochtone ». Au contraire, elle revendique de plus en plus une juste part des ressources disponibles dans un pays que la majorité d'entre elle ne quittera pas. Ainsi, ce que l'on appelle communément l'« ethnic business » semble avoir connu ces dernières années un double processus simultané d'expansion et de diversification. Aux épiceries et aux restaurants se sont ajoutées des entreprises diverses (import-export, informatique, etc.) souvent créées par des jeunes d'origine immigrée qui tentent de s'imposer dans un contexte économique pourtant peu porteur (pour ce qui concerne la France, voir par exemple ADRI, 1990). Par ailleurs, certains « immigrés » connaissent une réussite notable dans les arts, le spectacle et le sport. D'autres s'affirment peu à peu dans le monde des « professionnels » et même dans la politique formelle.

Pour rendre compte de cette réalité complexe, mouvante et apparemment contradictoire, les outils conceptuels traditionnellement utilisés dans la sociologie continentale européenne des migrations semblent insuffisants. L'objet de la première partie de cet article sera précisément de proposer des concepts dont la manipulation — au sens expérimental du terme — dans ce champ d'étude a longtemps été une exclusivité du monde anglo-saxon. Une fois planté ce décor conceptuel, il conviendra de présenter brièvement le bilan et les enjeux théoriques des études sur le leadership et les élites ethniques en Europe continentale. Dans ce domaine d'étude encore largement en friche, d'énormes zones d'ombre sub-

sistent parmi lesquelles figure l'étude des liens entre les élites et les leaders ethniques, entre la mobilité sociale des populations d'origine immigrée et la structuration communautaire. Ces questions seront abordées à un niveau plus empirique dans la troisième partie de l'article, dont l'objectif, au fond, est de stimuler des recherches ultérieures.



Une double distinction conceptuelle

Il convient d'emblée de dissiper les éventuelles confusions susceptibles d'émerger chez le lecteur en raison de l'utilisation d'un vocabulaire « ethnique ». Sans entrer dans les détails d'une étude théorique de la notion d'ethnicité, on peut néanmoins grossièrement distinguer deux grands types d'approches du phénomène ethnique dans la société contemporaine. Premièrement, l'approche substantialiste ou primordialiste traite l'ethnicité comme une donnée objective, immuable et incontestable inscrite dans la filiation des groupes humains et transmise en quelque sorte par le sang. De la sorte, cette approche tend à réifier les groupes ethniques et à attribuer à de simples catégories une réalité qu'elles ne présentent pas nécessairement. Deuxièmement, l'approche subjectiviste et constructiviste considère l'ethni-

cité et les groupes ethniques comme des constructions sociales qui n'exigent pas nécessairement l'existence objective de traits substantiels distinctifs chez les « ethniques ». Cette approche s'inspire historiquement de Max Weber, pour qui la croyance subjective à une communauté d'origine fondée sur une similitude culturelle, de mœurs et d'expérience suffisait à donner lieu à un groupe ethnique, quelle que soit la vérité objective de l'existence de ces similitudes (Weber, 1971). Pour ma part, je m'inscris clairement dans ce second courant théorique. Le seul élément objectif qui est reconnu aux catégories ethniques d'origine immigrée est l'origine nationale, qui renvoie à une classification juridique — donc aussi à une construction sociale et non à une substance ! — des individus et absolument pas à une quelconque particularité ethnique substantielle. Dès lors, l'adjectif « ethnique », m'objectera-t-on, aurait pu être abandonné pour ôter toute ambiguïté. Il m'a toutefois semblé utile de le retenir pour affirmer une certaine proximité théorique de mes travaux et de ceux de l'école américaine « instrumentaliste » qui étudie l'ethnicité comme une ressource mobilisable dans le jeu politique et social (Eisinger, 1978 ; Glazer et Moynihan, 1976 ; etc.).

Afin d'éviter la réification des groupes ethniques, c'est-à-dire l'attribution à de simples catégories d'une réalité qu'elles n'ont pas nécessairement, et l'objectivation de la dimension ethnique, c'est-à-dire la croyance qu'il s'agit de la seule dimension significative dans la vie sociale, il convient d'introduire une distinction entre les ensembles humains objectifs et subjectifs. Plus précisément, on peut distinguer dans la population d'origine immigrée les

catégories ethniques et les communautés ethniques (Martiniello, 1992 : 85-92). La *catégorie ethnique* est une notion abstraite construite par le chercheur sur la base d'une sélection de critères objectifs qui caractérisent la population d'origine immigrée (origine nationale ou régionale, origine migratoire populaire, position désavantageuse dans la société). Elle relève aussi d'une catégorisation symbolique des populations d'origine immigrée. En effet, les traits objectifs qui permettent de caractériser la catégorie ethnique sont souvent socialement perçus comme des critères différenciateurs valables et valides des habitants d'un pays sur la base desquels des images négatives ou positives de la catégorie se forment et se reproduisent jusqu'à devenir des préjugés plus ou moins stables et solides. Ainsi, la notion de catégorie ethnique est à la fois le produit d'une construction sociologique et d'une construction sociale. Mais tous les ensembles humains sociologiquement construits comme des catégories ethniques d'une certaine façon ne sont pas socialement construits comme tels de la même façon et vice versa. Par ailleurs, l'appartenance d'un individu à une catégorie ethnique ne résulte pas d'un choix reposant sur une identification mais bien d'un processus de classification qui lui est extérieur. Au contraire, le sentiment d'appartenance est un des deux éléments additionnels de définition de la *communauté ethnique*, la dimension organisationnelle constituant le second. Effectivement, ce n'est qu'à partir du moment où certains individus ethniquement catégorisés auront développé un sentiment d'appartenance à un même groupe qu'ils pourront par exemple s'efforcer de créer un

réseau d'institutions et d'associations destinées à défendre leurs intérêts.

Ce n'est pas parce que les catégories ethniques ont été notamment définies en termes de désavantages collectifs qu'elles sont entièrement homogènes et indifférenciées. Loin s'en faut. Les concepts d'*élites ethniques* et de *leader ethnique* permettent justement de rendre compte des différents ordres de différenciation au sein des populations fixées suite aux différentes vagues d'immigration moderne. Effectivement, le concept positionnel d'élites ethniques renvoie à l'ensemble des individus d'une catégorie ethnique qui ont atteint un succès significatif dans la vie sociale dans un ou plusieurs domaines de l'activité humaine, par rapport à la moyenne des autres individus de la même catégorie (sur la distinction élites-leaders ethniques, voir Martiniello, 1992 : 93-99). Quant au concept de leader ethnique, suivant la définition que j'ai déjà présentée (*ibid.* : 98), il désigne « un membre d'une communauté ethnique appartenant aussi à la catégorie ethnique correspondante qui a la capacité d'exercer intentionnellement un degré variable d'influence sur les comportements et/ou les préférences des membres de la communauté ethnique, dans le sens de la satisfaction de leurs intérêts objectifs tels qu'il les perçoit. Cette influence, lorsqu'elle est effectivement exercée, l'est à travers l'activité du leader dans une ou plusieurs des institutions et organisations qui forment la communauté ethnique, à la faveur de laquelle se développent les relations avec ses suiveurs, c'est-à-dire les autres membres de la communauté ethnique ». Ainsi définis, ces concepts s'avèrent indispensables lorsqu'on étudie

les relations extérieures des communautés ethniques, notamment leurs relations avec l'État et le système politique. En effet, ces relations n'ont jamais lieu entre des abstractions collectives mais bien entre les acteurs individuels privilégiés que sont, du côté des populations d'origine immigrée, les élites et les leaders ethniques. Par ailleurs, ces concepts permettent aussi de rendre compte des conflits internes aux communautés ethniques ainsi que de l'intersection entre leurs relations extérieures et leurs relations intérieures.



Enjeux de l'étude des élites et du leadership ethniques en Europe

Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, l'étude des élites et du leadership ethniques dans la sociologie européenne

est encore bien peu développée. En France, la prolifération d'associations immigrées qui a suivi l'adoption de la loi du 9 octobre 1981 a marqué l'apparition d'une interrogation plus ou moins directe sur la structuration des communautés immigrées et partant sur les élites et le leadership ethniques dans la société française. Trois approches majeures ont ainsi été peu à peu développées. La première, stimulée par Taboada Leonetti (1984-1985), renverse l'optique dominante de l'immigration en France en termes de problèmes et d'échecs sociaux. Elle met en évidence l'émergence d'une élite de l'immigration maghrébine faite de jeunes descendants des travailleurs immigrés, souvent nés en France, qui connaissent une réussite scolaire, professionnelle et économique plus qu'appréciable, non seulement par rapport à leurs parents, mais aussi par rapport à bien des Français « de souche » issus des milieux populaires. Selon Taboada Leonetti, la nouveauté ne réside pas tant dans ces phénomènes de réussite que dans le fait qu'ils s'accompagnent d'une reconnaissance publique de leurs origines de la part des jeunes concernés. Taboada Leonetti étudie notamment la formation d'une espèce de classe d'encadrement des jeunes d'origine immigrée à problèmes constituée justement par ces élites ethniques. Ces dernières aspirent non seulement à se poser en tant que médiateurs auprès des institutions républicaines, mais aussi à servir de modèles d'identification pour ceux qui ont moins bien réussi. Ce faisant, Taboada Leonetti introduit à la fois la problématique de la mobilité sociale intergénérationnelle et celle de la structuration communautaire dans le débat sur l'immigration en France, pays qui

découvre peu à peu des fissures dans son modèle mythique d'assimilation. La seconde approche s'interroge sur la possibilité de voir apparaître sur la scène sociale et politique française un nouvel acteur collectif porté par des jeunes Français d'origine maghrébine. C'est surtout à des chercheurs issus de la mouvance d'Alain Touraine que l'on doit les travaux les plus significatifs de cette approche (Jazouli, 1986 ; Dubet, 1987 ; Lapeyronnie, 1987). Enfin, la troisième approche s'est centrée sur l'émergence d'un leadership islamique dans la société française à partir des travaux de Gilles Kepel sur les banlieues de l'islam (Kepel, 1987).

Compte tenu de l'évolution géo-politique du continent européen après la chute du mur de Berlin et de l'empire soviétique, compte tenu du déclin de la classe ouvrière organisée, compte tenu du passage au politique du racisme, les enjeux théoriques et politiques qui sous-tendent la recherche sur les migrations et ses conséquences, donc aussi sur les élites et le leadership ethniques, sont nombreux et complexes. Un d'entre eux concerne la validité théorique et les implications politiques de la thèse de l'ethnisation des rapports sociaux (Taboada Leonetti, 1989 ; Camilleri et al., 1990 ; Bastenier et Dassetto, 1993). Selon cette thèse, l'acteur, dans ses relations sociales, se définirait principalement aujourd'hui par rapport à son peuple et à son groupe ethnique, plutôt que par rapport à sa classe sociale, à son implantation locale ou à toute autre dimension susceptible d'être mobilisatrice. Par ailleurs, l'acteur chercherait logiquement à construire ses réseaux sociaux de plus en plus sur la base d'une appartenance linguistique, natio-

nale, culturelle, religieuse ou ethnique commune, au détriment des multiples autres types d'appartenance. Au-delà de son indéniable apport, cette thèse semble entretenir une confusion entre trois dimensions qu'il convient de distinguer, du moins analytiquement. Il s'agit respectivement de l'identification individuelle, de l'identification collective et des unités d'analyse.

Au niveau individuel, les défenseurs de cette thèse reconnaissent volontiers la multiplicité des identifications : « un consensus semble s'être dégagé pour considérer que l'identité n'est pas unique : chaque individu peut disposer successivement ou simultanément de plusieurs identités dont la matérialisation dépend du contexte historique, social et culturel » (Camilleri et al., 1990 : 18). Toutefois, l'accent est mis sur la primauté de l'identité ethnique dans les interactions entre individus, même si le contexte exerce une influence sur le degré de prééminence de cette identité ethnique.

Cette optique semble présenter au moins trois problèmes majeurs. Premièrement, l'identité ethnique est considérée comme une donnée existante plus ou moins liée, selon les auteurs, à une substance culturelle distinctive et différenciatrice qui caractériserait chaque individu. En d'autres mots, il est admis que chaque individu se caractérise par définition et entre autres choses par une identification ethnique, même si celle-ci est sujette à toutes sortes d'altérations au fil des relations sociales. Ainsi, ce point de vue procède certainement d'une tentative d'éloignement du primordialisme qui a longtemps caractérisé nombre d'études sur l'ethnicité et l'identité ethnique. Toutefois, la tentative ne réussit

qu'en partie dans la mesure où elle ne va pas assez loin dans l'étude du processus de création de l'identité ethnique. Elle se centre sur la dynamique des identités en laissant de côté l'origine du phénomène. À cet égard, les travaux de Sollors et Conzen se révèlent d'une grande utilité. Pour eux, l'ethnicité n'est ni primordiale, ni instrumentale. Elle relève d'une construction et d'une reconstruction sociales perpétuelles. Les groupes ethniques sont constamment engagés dans un processus de reconstruction et l'ethnicité est sans cesse réinventée en réponse aux réalités changeantes de la société. Ainsi, cette approche historique permet de mieux analyser l'apparition, c'est-à-dire l'invention, la métamorphose, la disparition et la réapparition des ethnicités (Sollors, 1989 ; Conzen et al., 1990).

Deuxièmement, la thèse de l'ethnicisation des rapports sociaux recèle une contradiction assez fâcheuse pour le propos de ses défenseurs. En effet, affirmer que l'identité ethnique est prédominante revient à affirmer que les contextes sociaux « ethnicisés » sont plus nombreux que ceux qui ne le sont pas. De plus, il est affirmé que les réseaux sociaux basés sur l'ethnicité sont prééminents et fondamentaux. Or, lorsqu'un réseau d'individus est constitué sur la base d'une identité ethnique, cette variable perd beaucoup de sa signification dans les interactions entre les membres du réseau. D'autres dimensions identitaires seront mises en jeu pour permettre aux membres du réseau ethnique de se différencier, par exemple le sexe ou le statut professionnel. Dès lors, d'un côté l'identité ethnique est perçue comme fondamentale, de l'autre elle devient insignifiante.

Il y a là une contradiction qui devrait être résolue.

Le troisième problème est peut-être le plus sérieux des trois. Effectivement, affirmer que l'identité ethnique est dominante, ou principale, suppose qu'une comparaison ait été effectuée avec les autres types d'identité. Or, tout processus comparatif nécessite un étalon de comparaison. Quel est-il dans cette thèse de l'ethnicisation des rapports sociaux ? Qu'est-ce qui permet de dire qu'au niveau individuel, l'identité ethnique est dominante par rapport à l'identité sexuelle ou professionnelle ? En l'absence d'un critère de comparaison clairement établi et présenté, il sera toujours possible au chercheur d'insister sur l'une ou l'autre de ces identités en se soustrayant au contrôle de ses lecteurs.

Si l'on se place maintenant au niveau de l'identification collective, il paraît incontestable que l'ethnicité constitue apparemment un principe mobilisateur puissant dans de nombreuses régions de la planète. Toutefois, il faut remarquer que parmi les mouvements collectifs les plus importants de ces dernières années en France, plusieurs ont plutôt été de type corporatiste. C'est le cas de la mobilisation des infirmières, qui a pris la forme assez inédite d'une coordination. C'est aussi le cas de la lutte des transporteurs routiers, des agriculteurs et dans une moindre mesure du mouvement étudiant. Dès lors, la centralité de l'identité ethnique comme principe mobilisateur pour l'action collective doit déjà être relativisée à la lumière de ces quelques exemples empiriques. En ce qui concerne plus spécifiquement les populations d'origine immigrée, l'action collective ethnique ne touche généralement qu'une petite partie de l'ensemble. À cet

égard, la distinction entre catégorie ethnique et communauté ethnique revêt une utilité indéniable (Martiniello, 1992). En effet, seule une minorité statistique des catégories ethniques s'engage dans des actions collectives, dont la formation d'une communauté ethnique est une première étape. La majorité de la catégorie ethnique ne se sent pas nécessairement concernée par ce type d'action collective. À nouveau, cette constatation permet de relativiser le pouvoir mobilisateur de l'identité ethnique.

Lorsqu'on aborde enfin la question des unités d'analyse en sciences sociales, force est de constater que l'identité ethnique et l'ethnicité connaissent actuellement un engouement indéniable dans les différentes tentatives d'explication du social. Par ailleurs, d'aucuns ont souvent tendance à objectiver l'ethnicité en en faisant la seule clé d'analyse pertinente du monde social, au détriment d'autres dimensions d'analyse telles que la classe sociale ou le sexe. Cette attitude que l'on retrouve chez certains défenseurs de la thèse de l'ethnisation des rapports sociaux est préjudiciable. En effet, il n'y a pas nécessairement concurrence entre les différentes unités d'analyse disponibles. Ainsi, l'émergence de l'ethnicité ne correspond pas nécessairement à la dispari-

tion de la classe sociale et des relations de classes comme éléments d'explication des phénomènes sociaux. Au contraire, chaque unité d'analyse se caractérise par sa sphère de pertinence et par ses limites. Il convient dès lors plutôt de tenter un savant dosage de différentes unités d'analyse afin d'élargir au maximum le pouvoir explicatif des théories élaborées.

Cela dit, les théories et les recherches autour de l'ethnicité et de l'immigration en Europe amènent sans aucun doute une réflexion sur le type de société à promouvoir. En effet, le mythe de l'homogénéité culturelle qui est le fondement de la plupart des États-nations européens résiste de plus en plus mal aux évolutions sociétales actuellement en cours, dont le renouvellement des flux migratoires n'est qu'un des aspects. Dès lors, la question fondamentale n'est pas tant de savoir si l'on veut construire ou non une société européenne culturellement plurielle, mais plutôt quel type de société multiculturelle on entend construire ? Est-il souhaitable de reconstruire la notion de citoyenneté sur la base de critères universalistes à définir ensemble, immigrés et non-immigrés ? Doit-on créer et sanctionner juridiquement des groupes ethniques juxtaposés qui seraient en compétition pour l'appropriation des ressources disponibles ? Peut-on imaginer un système mixte combinant des droits culturels collectifs et des droits civils et socio-économiques individuels ? Ces questions qui renvoient en fait à un choix entre deux conceptions idéaltypiques extrêmes de la société — et à leur remise en question — constituent le cœur des enjeux politiques actuels du large débat auquel les spécialistes des scien-

ces sociales ne peuvent rester indifférents.

Si l'on revient après cette réflexion générale aux questions plus directement liées aux élites et aux leaders ethniques d'origine immigrée, force est de constater que dans ces domaines, les zones d'ombre de la recherche sont plus nombreuses que les acquis. J'ai récemment consacré un ouvrage au rôle des leaders ethniques dans la réduction du degré d'impuissance politique de leur groupe à travers notamment leur activité à l'intérieur ou aux marges de l'État et du système politique en Belgique francophone (Martiniello, 1992). C'est dans ce contexte national complexe que s'inscrivent l'argumentation et les données qui suivent.

Dans cette tentative pour élaborer une sociologie politique de la situation post-migratoire en Belgique francophone (comme complément ou comme alternative à la thèse de l'ethnisation des rapports sociaux), les concepts de pouvoir et d'impuissance occupaient une position centrale. Les collectivités ethniques issues des vagues migratoires modernes vivent une situation faite de désavantages chroniques. De plus, si l'on pose, en s'inspirant des travaux de Steven Lukes sur le pouvoir (Lukes, 1974), que cette situation est contraire aux intérêts objectifs de l'individu moyen de la catégorie, il ressort que les collectivités ethniques sont impuissantes. Cette impuissance recouvre plusieurs dimensions. Les collectivités ethniques sont premièrement impuissantes parce qu'elles ne sont pas parvenues jusqu'à présent à produire une réduction des désavantages subis par le moyen d'actions collectives. En ce sens, elles ne sont pas parvenues à obtenir des résultats conformes à leurs intérêts objectifs par une

participation aux différents processus de prise de décision. Plus, il a été établi qu'elles ont été maintenues aux marges ou à l'extérieur de la Polity et que, par conséquent, elles n'ont même pas pris part de façon significative à la définition et à la gestion des affaires publiques de la société. Autrement dit, elles n'ont pas participé avec succès à la fixation de l'agenda politique depuis l'arrivée des premiers immigrés. Elles ont plutôt été recluses dans une non-citoyenneté politique. C'est la seconde dimension de leur impuissance. Par ailleurs, elles sont, à des degrés divers selon le moment et la collectivité considérée, socialement construites et catégorisées comme des out-groups, en vertu de processus d'ethnisation (j'entends ici de marquage ethnoculturel) et d'«immigration» (Martiniello, 1992). Dès lors, leurs possibilités de définir des intérêts et de se constituer de façon durable en acteurs politiques collectifs, c'est-à-dire en communautés politiques (Breton, 1983) sont surdéterminées par les constructions sociale et politique externes dont elles sont l'objet. Cela s'est généralement traduit par une immense difficulté à faire émerger et à articuler des intérêts objectifs durables. Ainsi, la pénétration de la Polity, par exemple, a rarement été subjectivement perçue par la majorité des populations d'origine immigrée comme relevant de leurs intérêts objectifs alors que, dans mon analyse, elle constitue une dimension centrale. C'est en fait la troisième dimension de leur impuissance et en quelque sorte son point culminant.

L'opposition entre la Polity et les collectivités d'origine immigrée a pour enjeu objectif le contrôle des processus actuels de redistribution des ressources col-

lectives. Parmi les acteurs composant la Polity d'aujourd'hui, des divergences plus ou moins profondes existent dans ce domaine. L'État est loin d'être homogène. Il est un lieu de compétition entre différents acteurs qui s'efforcent d'imposer leurs conceptions en la matière. Il en va de même des autres acteurs politiques, eux aussi aux prises avec des conflits internes et qui, par ailleurs, s'opposent plus ou moins à l'État. Toutefois, il semble qu'un consensus mou se soit établi entre les acteurs politiques les plus significatifs, au delà de ces tensions, en ce qui concerne la définition de l'ensemble des acteurs dont il est généralement admis qu'ils entrent en compétition pour le contrôle des processus de redistribution des ressources collectives. Autrement dit, dans la mesure où l'exercice d'une influence sur ces processus suppose la citoyenneté politique, c'est-à-dire une appartenance à la Polity, c'est la composition actuelle de cette Polity qui fait l'objet d'un consensus mou entre ses membres les plus puissants. Il en résulte une reproduction de la réclusion des collectivités d'origine immigrée en dehors ou à la périphérie de cette Polity, ou si l'on veut une perpétuation des deux premières dimensions de leur impuissance. L'enjeu objectif de l'opposition sera précisément d'y pénétrer, de s'y faire une place et donc d'en modifier les contours afin de participer aux processus de redistribution des ressources collectives, voire de les infléchir ou de les transformer. La première étape de ce processus de pénétration ne peut être qu'une reconnaissance qu'elle constitue un intérêt objectif central des collectivités d'origine immigrée, ce qui équivaut en fait à une modification des rapports de pouvoirs de la troi-

sième dimension entre la Polity et les catégories ethniques. Comme l'expliquait très bien John Gaventa dans son livre sur les communautés minières des Appalaches, il ne peut y avoir réduction de l'impuissance des «impuissants» aux deux premiers niveaux que si la relation de pouvoir-impuissance de la troisième dimension est préalablement altérée, c'est-à-dire si les impuissants prennent conscience de leur impuissance et de leurs intérêts objectifs.

Dès lors, l'opposition entre les acteurs qui prennent part, selon leur poids respectif, à la redistribution des ressources collectives, c'est-à-dire les membres actuellement constitutifs de la Polity et les non-acteurs collectifs à ce niveau, en l'occurrence les collectivités ethniques d'origine immigrée, présente un enjeu objectif exprimable en termes d'accès à la citoyenneté politique. Dans la période actuelle de perte de souveraineté économique et politique des différents États européens, cet accès reste de la compétence exclusive de l'État, qui inclut et exclut, c'est-à-dire qui choisit les membres de la Polity à l'aide notamment du code de la nationalité et des différentes politiques d'intégration des immigrés mises en place. On peut analytiquement distinguer deux stratégies¹ différentes de la Polity qui aboutissent au même effet de ne reconnaître aux collectivités d'origine immigrée aucun droit significatif de participation, et partant aucune influence réelle sur la gestion des affaires publiques de la société et sur les processus de redistribution des ressources collectives, autrement dit deux stratégies qui reproduisent les deux premières dimensions de l'impuissance de ces groupes. Premièrement, des stratégies de réclusion intégrale

des collectivités d'origine immigrée en dehors de la Polity sont mises en œuvre à travers notamment la définition et l'application du droit de la nationalité, qui « citoyennise » et « décitoyennise » les individus. Deuxièmement, des stratégies de marginalisation politique des collectivités d'origine immigrée sont développées à travers l'application de mesures prises dans le cadre d'éléments de politiques d'intégration des immigrés. C'est dans ce contexte qu'il faut interpréter la naissance de « buffer institutions » (Katznelson, 1973) para-étatiques mises en place par l'État belge, par exemple, dès la fin des années soixante, comme les conseils consultatifs communaux des immigrés. Par ce biais, l'illusion d'une participation réelle des populations d'origine immigrée à la vie publique avait été entretenue. Mais elle n'a pas encore débouché sur une « citoyennisation » effective des collectivités ethniques (Martiniello, 1992). Pourquoi ? Parce que ces initiatives ne participaient pas au départ d'une altération des relations de pouvoir de la troisième dimension entre la Polity et les collectivités ethniques.

Quels types de réponses à leur impuissance persistante celles-ci peuvent-elles formuler ? Que peuvent-elles faire pour for-

cer les portes de la Polity, pour acquérir un droit de cité et donc pour modifier les relations de pouvoir des deux premières dimensions en leur faveur ? Autrement dit, comment peuvent-elles promouvoir et défendre des intérêts dans la Polity ?

Analytiquement, trois types de réponses possibles peuvent être considérés. La première éventualité consiste dans une acceptation passive, au plan individuel et collectif, de la situation. Cette passivité donne l'image souvent fallacieuse d'un consensus social et d'une convergence d'intérêts entre les différents groupes. En effet, même si l'intérêt objectif des politiquement exclus est de peser d'une façon ou d'une autre sur les processus de redistribution des ressources collectives en entrant dans la Polity, il n'en résulte pas nécessairement que des actions individuelles ou collectives seront entamées pour arriver à ce résultat. En effet, il faut établir une distinction entre les intérêts objectifs et les intérêts subjectifs des acteurs. À cet égard, les désirs et les préférences des acteurs moins puissants peuvent être modelés à la faveur de relations de pouvoir de la troisième dimension avec les plus puissants de façon à dissocier intérêts subjectifs et intérêts objectifs et à occulter ces derniers aux yeux des moins puissants (Lukes, 1974). Dès lors, n'en ayant pas connaissance, ils ne pourront logiquement pas les défendre. Dans ce contexte, les primo-immigrants, par exemple, dirigeront souvent leur activité politique vers le pays d'origine dans lequel ils espèrent retourner (intérêt subjectif qui correspond dans ce cas à l'entretien d'un projet mythique de retour) plutôt que vers le pays où ils vivent depuis parfois plusieurs décennies et dans lequel la

grande majorité d'entre eux resteront (intérêt objectif qui devrait correspondre à la réalité de l'implantation définitive dans le pays d'immigration). Cette orientation préférentielle de l'action peut être induite par des stratégies mises en œuvre par les États d'origine mais surtout par la Polity du pays d'immigration. Ainsi, la non-reconnaissance officielle ou la reconnaissance tardive et partielle du caractère irréversible de l'immigration a longtemps entretenu dans l'imaginaire de nombre d'immigrés le sentiment d'une présence provisoire durable (Sayad, 1991) mais non définitive qui retarde, voire empêche, l'émergence d'une demande articulée de citoyenneté politique dans le pays de résidence. Dans la mesure où beaucoup de primo-immigrants continuent de faire semblant de croire qu'un jour ils repartiront, il devient capital pour eux d'entretenir les liens politiques et autres avec la société d'origine. Dans le même ordre d'idées, on pourrait s'interroger sur l'effet d'occultation analogue produit par les infra-politiques et les revendications s'inspirant du multiculturalisme et du respect des différences culturelles. Il est incontestable que des leaders des communautés ethniques expriment des revendications dans les domaines du maintien de l'identité culturelle, de la valorisation de « la culture d'origine » ou encore de la pratique religieuse et linguistique « d'origine ». Sur certains de ces thèmes, ils peuvent bénéficier du support actif d'une fraction des collectivités ethniques. Dès lors, ces revendications liées à la culture expriment sans aucun doute les intérêts subjectifs de ceux qui les défendent. Par ailleurs, cette « culturalisation » des débats s'est effectuée au détriment d'un débat politique réel sur la ques-

tion de la participation politique des collectivités ethniques. Elle a ainsi empêché l'émergence de revendications claires et articulées dans le domaine du pouvoir politique de la part des communautés d'origine immigrée. Or, la participation et le pouvoir politique relèvent des intérêts objectifs des groupes ethnicisés, qui sont en quelque sorte mis sur la touche politiquement avec leur consentement partiel, dans le cadre d'une culturalisation excessive, durant certaines périodes, de la situation post-migratoire. La possibilité que détiennent les pouvoirs publics d'empêcher le processus de subjectivisation des intérêts objectifs pour les collectivités d'origine immigrée relève d'une dimension, la troisième, souvent cachée des relations de pouvoir dans la mesure où elle crée l'illusion d'un consensus et d'une convergence d'intérêts entre des parties en opposition objective.

Par conséquent, dans une situation marquée par des relations inégalitaires de pouvoir et des oppositions d'intérêts objectifs, la première condition pour que des réponses actives à l'impuissance se concrétisent consiste en une prise de connaissance ou en la constitution des intérêts objectifs de la collectivité ethnique. Lorsque cette étape cruciale, qui traduit en fait une altération des relations de pouvoir de la troisième dimension, aura été franchie pourront apparaître les deux autres types de réponses, qui s'inscrivent alors dans le cadre de relations de pouvoir des deux premières dimensions.

L'individu peut tout d'abord réagir à l'impuissance groupale de sa collectivité ethnique par des stratégies de réussite sociale ou économique individuelle en mobilisant des ressources propres ou groupales. Cela corres-

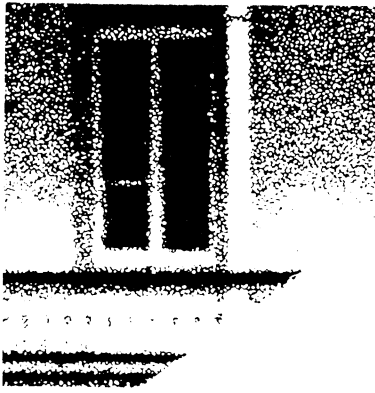
pond dans une certaine mesure à une fuite du groupe (« exit »), qui se traduit par la naissance d'une élite d'origine immigrée (Martiniello, 1992). Il s'agit par exemple du cas du jeune d'origine étrangère et immigrée qui acquiert la nationalité belge et se lance avec succès et à titre individuel dans une carrière politique.

Enfin, des réponses collectives à l'impuissance reposant sur différents principes identitaires peuvent être formulées. Ce processus donne lieu à la formation d'un acteur collectif et à l'émergence d'un leadership plus ou moins structuré. Théoriquement, il se développe en deux temps. Dans un premier temps, la catégorie ethnique se donne une certaine structure. Elle se constitue de la sorte en acteur collectif et devient une communauté ethnique². Un réseau plus ou moins dense d'institutions et d'associations prend (ou reprend) forme, animé par des leaders émergents (ou ré-émergents) qui jouent un rôle « moteur » tant dans la formation d'un quelconque principe identitaire mobilisateur que dans la création même des institutions et des associations. Dans un second temps, les leaders s'efforceront de porter et de défendre les intérêts du groupe, à travers notamment des relations avec les différents niveaux de l'État et de la Polity.

Dans ce cadre théorique, la thèse que je défends peut brièvement être synthétisée comme suit. Quels qu'aient été leurs leaders, qu'ils aient adopté un style « accommodateur » ou « protestataire » (Myrdal, 1962), qu'ils aient été de type « traditionnel », « moderne » ou « importé »³, qu'ils aient déployé leur action dans les institutions de consultation para-étatique⁴, dans les syndicats, dans les partis politiques ou dans le secteur associatif spé-

cifiquement « immigré » ou « coalisé », les communautés ethniques n'ont pas réussi à définir et à défendre des intérêts objectifs stables dans la Polity belge, et partant à diminuer de façon significative leur impuissance par une action collective. En revanche, les catégories ethniques se sont souvent organisées collectivement pour défendre des intérêts subjectifs dont on a dit qu'il n'allaient pas dans le sens d'une réduction de leur impuissance globale. Par ailleurs, cette incapacité des leaders ethniques de réduire l'impuissance de leur groupe résulte moins de leurs caractéristiques personnelles que de l'existence d'un consensus tacite entre les acteurs politiques « autochtones » significatifs sur la nécessité de maintenir leur autonomie dans la gestion des questions liées aux migrations. Ils ont donc maintenu les leaders ethniques, et partant leur communauté, aux marges ou en dehors de la Polity, en neutralisant ou en dépolitisant leur action. La neutralisation des leaders ethniques a eu lieu dans les instances consultatives évoquées, qui leur permettaient de s'exprimer, d'avoir l'illusion de faire de la politique, dans des arènes tout à fait éloignées des sphères de pouvoir. Quant à la dépolitisation de leur action, elle s'est opérée par l'octroi d'opportunités de réussite individuelle à des leaders pourvu qu'ils abandonnent leur rôle de leadership pour venir, dans nos termes, grossir les rangs des élites de l'immigration constituées par d'autres voies. En une phrase, les collectivités ethniques ont été dominées dans leurs relations de pouvoir avec la société politique, quelle que soit la dimension du pouvoir envisagée.

Cela dit, il faut maintenant poser de façon plus explicite la question des rapports et des liens entre les élites et les leaders ethniques, ou si l'on veut entre la mobilité sociale et la structuration communautaire. Ce sera l'objet de la troisième partie de cet article.



Élites, leaders et structuration communautaire

Souvent, les différents producteurs de discours publics sur l'immigration parlent de *la* communauté portugaise, de *la* communauté maghrébine, de *la* communauté africaine ou encore de *la* communauté immigrée. Si le concept de communauté se réfère pour eux, comme on peut en faire l'hypothèse, à un ensemble très structuré de personnes obéissant à un leadership, à une

direction unique, ne sommes-nous pas pleinement dans la dérive de la réification dont je parlais plus haut ? Effectivement, l'observation enseigne au contraire que celles que l'on appelle les communautés ethniques ou immigrées sont bien souvent des ensembles éclatés et complexes de micro-communautés locales, d'organisations communautaires ne dépassant parfois pas le cadre d'une famille élargie ou d'une association. Ces micro-communautés locales sont par ailleurs guidées par une multitude de leaders locaux de différents types qui sont en compétition entre eux. L'ensemble de ce tissu organisationnel ne touche souvent qu'une petite partie des catégories ethniques, ou si l'on veut de l'ensemble des individus qui sont socialement définis par référence à l'ethnicité ou à l'immigration.

Dans le cas que j'ai étudié en profondeur, à savoir les Italiens de Belgique, on dénombre plus de 300 associations qui ne touchent qu'environ 10 % des Italiens et des Italo-Belges (Martiniello, 1992 : 152-153). On ne peut certainement pas parler de « complétude institutionnelle » (Breton, 1964) dans la mesure où la communauté italienne organisée n'offre pas tous les services requis par ses membres. Ils doivent utiliser les institutions sociales (école, système hospitalier, marché de l'emploi, assistance et protection sociales, etc.) belges, à l'instar des autres habitants du pays. Toutefois, les organisations communautaires italiennes présentent un degré de complexité et de diversité assez élevé. Une première distinction oppose les organisations principalement orientées vers le « bien-être » de la collectivité à celles qui poursuivent prioritairement des objectifs économiques.

Parmi les premières, les organisations « transplantées » ont été importées d'Italie ou recrées en Belgique conformément au modèle du pays d'origine. Les organisations émanant de l'Église catholique ont été les premières à se développer, suivies par les associations nationales, les « patronati », c'est-à-dire les services sociaux des syndicats italiens, et les partis politiques. Par ailleurs, d'autres organisations ont vu le jour en Belgique, comme les associations culturelles, folkloriques, récréatives et sportives, les associations régionales, des journaux et d'autres médias. En ce qui concerne les organisations principalement orientées vers le profit économique, l'implantation italienne en Belgique s'est traduite par la naissance d'un commerce au départ spécifique à la collectivité (alimentation, agences de voyage, transporteurs routiers, cafés, restaurants, etc.). Certains de ces lieux de commerce ont joué un rôle social important en servant de points de rencontre et de sociabilité pour les Italo-Belges. Quoi qu'il en soit, il n'existe aucune structure centrale qui rassemblerait toutes ces organisations communautaires au niveau belge. Toutefois, les liens et la formation de réseaux entre elles s'expliquent par une même appartenance politique. Peu ou prou, la plupart des associations sont soit d'obédience chrétienne, soit socialisantes, soit communisantes, c'est-à-dire recoupent en fait les trois grandes familles politiques italiennes.

En ce qui concerne le leadership de cette communauté éclatée, trois types empiriques de leaders semblent se dégager en fonction de critères tels que la sphère d'activité, l'âge, l'expérience migratoire, le niveau

d'éducation, le professionnalisme, les références culturelles, etc., à savoir les leaders « traditionnels », les leaders « importés » et les leaders « modernes ». Les leaders « traditionnels » sont souvent des travailleurs immigrés arrivés en Belgique après la Seconde Guerre mondiale. Ils sont par conséquent âgés et leur niveau d'éducation est faible. La plupart d'entre eux sont actifs — et jouissent d'une certaine reconnaissance — dans les institutions communautaires locales ; ils y œuvrent à titre purement volontaire et bénévole. Ils dirigent leur action principalement en référence à l'Italie ; le pays d'origine duquel ils se sentent encore culturellement proches. Quant aux leaders « modernes », la plupart d'entre eux sont nés en Belgique ou ils y sont arrivés très jeunes. Ils sont relativement jeunes (entre 30 ans et 45 ans) et leur niveau d'éducation est moyen ou supérieur. Certains sont des travailleurs communautaires professionnels, mais la plupart d'entre eux restent des bénévoles. Ils jouissent d'une reconnaissance tant externe qu'interne à la communauté, qui dépasse parfois le niveau local. Ils dirigent leur action vers la société belge, dans laquelle ils se sentent culturellement intégrés. En ce qui concerne enfin les leaders « importés », ils ne sont ni des travailleurs immigrés, ni leurs descendants. En fait, ils sont venus d'Italie pour encadrer à titre professionnel les émigrés italiens. Ils comprennent des prêtres, des politiciens, des syndicalistes, etc. Généralement, leur niveau d'éducation est assez élevé de même que leur âge. Ils jouissent souvent d'une reconnaissance de la part des autorités locales, régionales ou nationales belges. Ils dirigent leur

action tant vers l'Italie que vers la Belgique en maniant des références culturelles multiples. Au niveau des élites, les anciennes élites essentiellement commerciales (alimentation italienne, fruits et légumes, restaurants italiens, etc.) ont été rejointes par des nouvelles élites qui pénètrent lentement toutes les sphères d'activité, dont la politique ou les professions libérales.

Cette approche constructiviste de la communauté ethnique soulève la question de la structuration communautaire et du rôle des leaders et des élites dans ce processus. Les leaders de types et de styles divers mettent souvent en œuvre différentes stratégies susceptibles d'avoir des répercussions en termes de structuration communautaire. Parmi ces stratégies, la construction identitaire revêt une importance centrale. Dans le cas des Italiens de Belgique, on observe deux logiques opposées de construction identitaire qui correspondent en fait aux stratégies différentes des leaders qui les développent. Premièrement, certains leaders traditionnels s'efforcent de maintenir l'« immigritude ». L'élément majeur de l'« immigritude » réside dans le sentiment de faiblesse qui a longtemps caractérisé les immigrés italiens et qui a été la base de leur mentalité d'assistés. Les leaders traditionnels insistent sur cette image d'une population misérable qui a besoin d'aide et d'assistance dans la mesure où ils sont souvent justement des fournisseurs d'aide, de services et de faveurs. Cette stratégie leur permet en quelque sorte de défendre leur statut et leur rôle. Le second élément de l'« immigritude » est l'attachement au pays d'origine que les leaders traditionnels essayent de maintenir en le présentant comme natu-

rel et indestructible. Ainsi, aucun choix n'est laissé aux Italiens de Belgique. Ils sont des enfants-martyrs de l'Italie que les leaders traditionnels doivent reconforter. Deuxièmement, certains leaders « importés » ou « modernes » tentent de développer une « nouvelle italianité » dans le cadre de stratégies de promotion individuelle et collective dans la société. Par le passé, les Italo-Belges qui « réussissaient » avaient tendance à rompre tout lien avec la communauté et avec la collectivité en se rendant aussi socialement invisibles que possible. Au contraire, depuis quelques années, on observe l'apparition d'une « nouvelle italianité » qui caractérise une partie, certes faible, des descendants des migrants et sur laquelle des leaders « importés » ou « modernes » tentent de greffer des stratégies de promotion. Ainsi, les nouvelles élites italo-belges mentionnent de plus en plus fréquemment en public leur origine italienne et immigrée. Cette affirmation d'une certaine italianité est neuve non pas tant parce qu'elle est apparue il y a quelques années, mais surtout parce qu'elle s'oppose à l'« immigritude ». Ces nouvelles élites italo-belges ne se réfèrent pas de façon nostalgique à un passé révolu, elles considèrent simplement leur histoire comme un atout dans leurs stratégies d'ascension sociale individuelle. Au niveau collectif, cette « nouvelle italianité » ne débouche toutefois pas sur un engagement communautaire marqué des nouvelles élites qui en ferait des nouveaux leaders. La plupart d'entre elles acceptent d'être perçues comme des modèles à suivre par les plus jeunes. Mais de là à s'engager directement et de façon intense au service du groupe, il y a un pas que seuls quelques politi-

ciens italo-belges envisagent de franchir.

Parmi les quelques politiciens belges d'origine italienne, un seul a récemment atteint le niveau ministériel, les autres remplissant la fonction de conseiller municipal. Ils se répartissent sur plusieurs partis, du Parti socialiste au Parti réformateur libéral, en passant par Écolo ou le Parti social chrétien. Certains d'entre eux ont pris conscience de l'importance potentielle des électeurs naturalisés dans certains contextes urbains. Ils s'efforcent par conséquent de recueillir les suffrages de cette partie de l'électorat en jouant sur la proximité ethnique. Par ailleurs, certains tentent de se rapprocher des institutions politiques de la communauté italienne. Ce rapprochement semble s'inscrire dans les premières étapes d'une stratégie d'ascension politique individuelle. Au niveau local, tout se passe comme s'ils échangeaient quelques avantages ponctuels octroyés à la communauté contre un support logistique ou « publicitaire » fourni par les institutions politiques de cette dernière. Au delà de ce trade-off, ils semblent rechigner à jouer un rôle de leader communautaire, et plus ils s'élèvent dans la hiérarchie politique du pays, plus cette tiédeur est manifeste.

Ainsi, tant pour les élites ethniques que pour les leaders, la collectivité ethnique peut être considérée comme une ressource mobilisable à un moment ou à un autre du processus de mobilité sociale ou d'acquisition de pouvoir individuel dans lequel ils sont engagés. La structuration communautaire ou l'appui sur une communauté existante s'inscrit souvent dans un processus qui voit certains leaders aspirer à rejoindre les élites et certaines élites tenter de le devenir toujours plus. Cela se traduit au mieux par une mobilité sociale individuelle destinée à une petite fraction de la collectivité ethnique au détriment d'une promotion groupale. Il s'agit là d'un aspect important, mais qui n'est pas le seul, des relations ethniques actuelles dans les pays du nord de l'Europe ; il serait intéressant de l'étudier dans différents contextes nationaux et urbains.

Marco Martiniello
Fonds national de la recherche
scientifique et Université de
Liège

Notes

¹ Le terme stratégie n'implique nullement l'existence d'un complot orchestré par la *Polity* contre les collectivités ethniques. Mon objectif est de démontrer des mécanismes de domination étatico-politique à partir d'une réflexion et d'une observation de la situation post-migratoire belge actuelle.

² Pour une définition des notions de catégorie et de communauté ethniques, voir la première partie de l'article.

³ Il s'agit des types empiriques de leadership ethnique que notre étude de terrain a permis de dégager dans le cas particulier des Italiens de la Belgique francophone. Ils ne sont donc généralisables ni aux populations issues des autres vagues migratoires dans le Royaume, ni aux autres pays européens. Nous y reviendrons plus loin.

⁴ Nous avons déjà évoqué les conseils consultatifs communaux des immigrés qui opéraient au niveau des villes et communes. Il faut encore mentionner le Conseil consultatif des populations d'origine étrangère, qui dépend de l'échelon communautaire français de l'État fédéral. Plus récemment a été créée une Commission mixte de concertation avec les Bruxellois d'origine étrangère qui dépend de l'échelon régional bruxellois de l'État.

Bibliographie

ADRI. 1990. *Des immigrés créateurs d'entreprise. Un apport à l'économie française*. Paris, Ministère de la Solidarité, de la Santé et de la Protection sociale, et Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle, 79 p.

ANTHIAS, Floya. 1990. « Race and Class Revisited. Conceptualising Race and Racisms », *Sociological Review*, 38, 1 : 19-42.

ANTHIAS, Floya, et Nira YUVAL-DAVIES. 1992. *Racialized Boundaries. Race, Nation, Gender, Colour and Class and the Anti-Racist Struggle*. Londres, Routledge, 226 p.

BASTENIER, Albert, et Felice DASSETTO. 1993. *Immigration et espace public. La controverse de l'intégration*. Paris, CIEML/L'Harmattan, 317 p.

BRETON, Raymond. 1964. « Institutional Completeness of Ethnic Communities and the Personal Relations of Migrants », *American Journal of Sociology*, 70, 2 : 193-205.

BRETON, Raymond. 1983. « La communauté ethnique, communauté politique », *Sociologie et société*, 15, 2 : 23-37.

CAMILLERI, Carmel, et al. 1990. *Stratégies identitaires*. Paris, PUF, 1990.

CONZEN, Kathleen, et al. 1990. « The Invention of Ethnicity : A Perspective from the U.S.A. », *Altreltalia*, 3 : 37-63.

DUBET, F. 1987. *La Galère. Les jeunes en survie*. Paris, Fayard, 503 p.

EISINGER, P. 1978. « Ethnicity as a Strategic Option : An Emerging View », *Public Administration Review*, 1 : 79-83.

GAVENTA, J. 1980. *Power and Powerlessness. Quiescence and Rebellion in an Appalachian Valley*. Oxford, Clarendon Press, 267 p.

GLAZER, Nathan, et Daniel MOYNIHAN. 1976. *Ethnicity. Theory and Expe-*

- rience. Londres, Harvard University Press
- JAZOULI, Adil. 1986. *L'Action collective des jeunes Maghrébins de France*. Paris, CIEML-L'Harmattan, 217 p.
- KATZNELSON, Ira. 1973. *Black Men, White Cities*. Londres et Oxford, Oxford University Press.
- KEPEL, Gilles. 1987. *Les Banlieues de l'Islam*. Paris, Seuil, 424 p.
- LAPEYRONNIE, Didier. 1987. « Les jeunes Maghrébins nés en France : assimilation, mobilisation et action », *Revue française de sociologie*, 28, 2 : 287-318.
- LUKES, Steven. 1974. *Power: A Radical View*. Londres, MacMillan, 64 p.
- MARTINIELLO, Marco. 1992. *Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée*. Paris, CIEML-L'Harmattan, 317 p.
- MORELLI, Anne, éd. 1992. *Histoire des étrangers et de l'immigration en Belgique de la préhistoire à nos jours*. Bruxelles, EVO histoire, CBAI, 334 p.
- MYRDAL, Gunnar. 1962. *An American Dilemma: The Negro Problem and Modern Democracy*. New York, Harper and Row.
- NOIRIEL, Gérard. 1988. *Le Creuset français. Histoire de l'immigration, XIXe-XXe siècles*. Paris, Seuil.
- SAYAD, Abdelmalek. 1991. *L'Immigration ou les paradoxes de l'altérité*. Bruxelles, De Boeck, coll. « L'homme, l'étranger », 331 p.
- SOLLORS, Werner, éd. 1989. *The Invention of Ethnicity*. Oxford, Oxford University Press, 294 p.
- TABOADA LEONETTI, Isabelle. 1984. « Les élites d'origine étrangère », *Les Temps modernes*, 452-453-454 : 2067-2090.
- TABOADA LEONETTI, Isabelle. 1985. « Immigration et réussite », *Migrants Formation*, 52 : 6-12.
- TABOADA LEONETTI, Isabelle. 1989. « Cohabitation pluri-ethnique dans la ville : stratégies d'insertion locale et phénomènes identitaires », *Revue européenne des migrations internationales*, 5, 2 : 51-70.
- WEBER, Max. 1971 [1922]. *Économie et société*. Paris, Plon.